



**CTPC du 9 décembre 2009**

## **Communiqué intersyndical**

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FO et SPAC-UNSA, ont demandé de procéder à des votes séparés pour chaque proposition de l'administration sur les points relatifs aux ressources humaines, inscrite à l'ordre du jour, après échanges :

- ✚ PFR (prime de fonction et de résultats) ;
- ✚ Réforme de la catégorie B : calendrier et méthodologie ;
- ✚ Entretien professionnel (mise en place d'un nouveau dispositif d'évaluation pour tous).

Suite au refus immédiat du Président de séance, les représentants des personnels ont formulé leur demande en rappelant les termes de l'article 19 du règlement intérieur du CTPC : « ...*Tout membre présent ayant voix délibérative peut demander qu'il soit procédé à un vote sur des propositions formulées par l'administration ou des propositions émanant d'un ou de plusieurs représentants du personnel ayant voix délibérative...* ».

Après quelques atermoiements, le Président de séance a maintenu obstinément son opposition à un vote sur la PFR, estimant qu'il n'y avait pas lieu de s'exprimer dans cette instance sur un décret de la République !

Au terme de deux demandes de suspension de séance, constatant et regrettant que l'espace de concertation du CTPC se réduise une fois de plus à la portion congrue, les organisations CFDT, CFTC, CGT, FO et SPAC-UNSA ont décidé de quitter le CTPC.

**Paris, le 09 décembre 2009**